

RÉSIDENCE 2025-2028
Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaire (D.É.S.)
Programme 259014

DATE LIMITE POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS : 20 OCTOBRE 2024

CONCENTRATION : MÉDECINE ZOOLOGIQUE

NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1

DESCRIPTION :

La résidence est un programme de 2^e cycle plein temps s'échelonnant sur **3 ans** (36 mois). Ce programme comprend 108 crédits, principalement sous forme de stages, et conduisant à un diplôme d'études spécialisées (D.É.S.) en sciences cliniques vétérinaires. Le programme comporte une formation clinique intensive en médecine zoologique. Ce programme répond aux exigences de l'*American College of Zoological Medicine*. La résidente ou le résident participe aux activités des entités suivantes : Le Service de médecine zoologique formé de la Clinique des animaux exotiques de compagnie et de la Clinique des oiseaux de proie, le Zoo de Granby, l'Aquarium du Québec et le Centre québécois sur la santé des animaux sauvages de la Faculté de médecine vétérinaire (CQSAS). Un minimum de 20 % du programme touchera les aspects cliniques de la gestion d'une collection animale en institution zoologique. Les tâches du résident ou de la résidente pendant son programme seront :

- participer au service de garde du service de médecine zoologique et du CQSAS et assurer la continuité des soins aux patients hospitalisés le soir, les fins de semaine et les jours fériés (garde un jour sur quatre au plus);
- compléter un projet de recherche dans le domaine de la médecine zoologique pour lequel il existe des possibilités de subvention.

La résidente ou le résident aura droit à trois (3) semaines de vacances annuelles établies par la direction du programme et le secteur en fonction des besoins. Si la résidente ou le résident n'est pas de garde, elle ou il bénéficiera des mêmes jours fériés que le personnel enseignant. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée à la direction du programme et au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Après un an, à la demande de la résidente ou du résident et à la satisfaction de son comité conseil, elle ou il pourra s'inscrire à un programme de maîtrise si souhaité.

PRÉALABLES :

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent
- Avoir complété récemment un internat ou posséder une expérience équivalente
- Obtenir le droit de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec avant de débiter le programme
- Avoir une connaissance suffisante de la langue française
- Posséder un permis de conduire

DROITS DE SCOLARITÉ (Les montants sont affichés en devise canadienne):

- Étudiant(e) québécois(e), canadien(ne) hors Québec : En moyenne 16 293 \$ pour la durée de la formation
- Étudiant(e) français(e)/belge francophone : En moyenne 18 872 \$ pour la durée de la formation
- Étudiant(e) international(e) : En moyenne 60 728 \$ pour la durée de la formation, incluant l'application de la bourse d'exemption UdeM

Pour avoir de plus amples informations concernant le financement pour la clientèle étudiante étrangère (à l'exception des citoyen(ne)s français(es) et belges francophones), veuillez contacter Mme Marie-Ève Bouchard marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca

RÉMUNÉRATION :

- 27 000 \$ /première année
- 29 000 \$ /deuxième année*
- 31 000 \$ /troisième année*

À ces montants s'ajoutent une somme de 1 782 \$ pour la première année, de 1 914 \$ pour la deuxième année et de 2 046 \$ pour la troisième année (3,6 % pour le paiement des jours fériés et de 3 % pour les avantages sociaux).

Une cotisation de 2 % du salaire brut sera perçue pour la cotisation syndicale. Le salaire et les conditions suivront les ententes prévues à la convention collective. Veuillez prendre note que selon la spécialité, des frais afférents au Collège de spécialité peuvent également être demandés.

* La poursuite pour une deuxième et troisième année dépend de la satisfaction mutuelle de la résidente ou du résident et de la Faculté.

La résidente ou le résident dispose d'un montant total de 3 200 \$ pour ses années de formation. Ce montant alloué peut couvrir la participation à des congrès et pour l'achat de livres en direct avec la discipline (*montant maximal de 500 \$*).

Lorsqu'applicable, la résidente ou le résident participe au service de garde (astreinte et astreinte dérangée) les soirs, fins de semaine et jours fériés, selon les besoins et l'horaire établi par le service, sans toutefois excéder 17,3 semaines de garde sur une période de 12 mois. Aux fins du service de garde ci-dessus mentionné, une rémunération additionnelle sera octroyée à la semaine, et le montant maximum versé sera de 5 190 \$ / année.

DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME: 6 janvier 2025 au 6 janvier 2028

POUR POSTULER :

Tout candidat intéressé doit compléter pour le **20 octobre 2024 au plus tard** les procédures suivantes :

- Manifester son intérêt auprès de Mme Marie-Ève Bouchard marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca
- Remplir la demande d'admission: <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/> (frais de 102 \$) et soumettre les documents suivants : une lettre d'intention, un curriculum vitae et un relevé de notes;
- Les adresses courriel de deux répondants vous seront demandées durant le processus d'admission; elles ou ils devront remplir un formulaire qui leur sera envoyé directement par l'Université de Montréal et le retourner, dûment complétés, en suivant les consignes qui leur seront transmises. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis;
- La clientèle étudiante qui a fait un stage au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire de l'Université de Montréal) doit fournir son évaluation de stage avec sa demande d'admission.

Important : indiquer la concentration choisie sur le formulaire de demande d'admission

LA DIVULGATION DU CHOIX DES CANDIDAT(E)S :

Le **28 octobre 2024** par téléphone et courriel. La candidate ou le candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désister. Advenant un désistement, la personne suivante sera contactée, jusqu'à ce que tous les postes soient comblés. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidates et les candidats sur la liste d'attente et les refus seront avisés par courriel. **Le classement ne sera pas divulgué.**

POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION :

Mme Marie-Ève Bouchard, Secrétariat aux affaires étudiantes, Faculté de médecine vétérinaire marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca
Téléphones : 450 773-8521 poste 8224 ou 514 345-8521 poste 8224